

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à vingt heures, sous la présidence de Madame Monique BLIN, à la suite d'une convocation en date du vingt novembre, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames Monique BLIN, Lydie ROGER et Annie FOUGERAY, Messieurs Didier HAVET, Michel LEFEVRE, Adrien BOILEAU et Philippe GADOUX.

Absents : Monsieur Gilles PREDKI, procuration donnée Monsieur Michel LEFEVRE et Sébastien HAVET, procuration donnée à Madame Lydie ROGER. Monsieur François GAUJÉ et Johanna PEPONAS excusés.

Madame Annie FOUGERAY a été désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Délibérations** : Travaux de réfection de la toiture de l'église - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2026), Création d'un emploi permanent (commune de – 1000 habitants) – Tableau des effectifs, Subventions associations 2025, Adhésion assurance statutaire du Centre de Gestion de la Somme au 1^{er} janvier 2026
 - **Informations et questions diverses**
-

La délibération portant sur l'adhésion à l'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Somme au 1^{er} janvier 2026, a été reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Délibérations :

- **Travaux de réfection de la toiture de l'église - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2026).**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un projet de travaux de réfection de la toiture de l'église comprenant (montants HT) :

Tranche ferme :

- Diagnostic sanitaire et patrimonial : 44 550,60 €
- Installation de chantier, signalétique, constats, échafaudages : 95 832,60 €
- Maçonnerie : 3 060,00 €
- Couverture : 216 357,00 €
- Eaux pluviales : 28 505,00 €
- Aléas et compléments : 27 500,37 €

Tranche optionnelle :

- Installation de chantier et échafaudage : 6 700,00 €
- Maçonnerie : 53 950,00 €
- Drainage : 31 550,50 €
- Paratonnerre : 15 900,00 €
- Honoraires : 14 009,82 €
- Aléas et compléments : 8 648,04 €

Soit un montant total HT estimé à 546 563,93 € correspondant au chiffrage estimatif de l'architecte M. BRASSART.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2026 et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR : (25 %)	136 640,99 €
Région Hauts-de-France : (27 %)	150 000,00 €
Charge Communale :	369 235,73 €
Dont TVA :	109 312,79 €

Madame le Maire ajoute que la demande de subvention sollicitée auprès de la Région pour l'année 2025, a été refusée pour motif « pas prioritaire ».

• **Délibération portant création d'un emploi permanent (commune – 1 000 habitants) - Tableau des effectifs.**

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Vu la démission de Madame Isabelle GUILLOT qui est prévue à la date du 28 février 2026 ;

Vu l'offre d'emploi publiée le 30 octobre 2025 sur le site Emploi Territorial pour un poste de secrétaire de Mairie à compter du 1^{er} février 2026 pour 10h /hebdo ;

Vu la période de réception des candidatures en cours ;

Considérant que le grade de l'agent qui sera recruté n'est pas connu à ce jour ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Décide la création à compter du 1^{er} février 2026 d'un emploi permanent de secrétaire de Mairie dans les grades suivants :

- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet.
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet.
- Rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an (maximum 3 ans).

Cet emploi sera exercé dans un 1^{er} temps en binôme avec M. GUILLOT jusqu'au 28 février 2026, afin que le nouvel agent puisse en connaître toutes les missions.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégories C ou B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} février 2026,

CADRES OU EMPLOIS	GRADES	NOMBRE D'EMPLOIS ET DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Rédacteur	Rédacteur	1 TNC 5h00 1 TNC 10h00
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 TNC 10h00
	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1 TNC 10h00
FILIERE TECHNIQUE		
Adjoint technique	Adjoint technique	1 TNC 17h30 1 TNC 4h00

• **Subventions associations 2025**

Madame le Maire fait part à l'assemblée des demandes de subventions de diverses associations.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

- Coopérative scolaire pour un montant de 400 €
- La Jumeloise pour un montant de 200 €
- A la majorité avec 3 abstentions pour l'Association de Chasse pour un montant de 500 €
- A la majorité avec 3 abstentions pour l'Association Sport et Culture pour un montant de 1 200 €
- A la majorité avec 2 abstentions pour l'Association Cantine du Petit Homme pour un montant de 100 €

La somme de 2 400 € est inscrite au Budget primitif sur le compte 65748

Informations diverses :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- Dans le cadre de la fongibilité des crédits, un mouvement de crédits a été réalisé comme suit pour faire face aux écritures comptables :

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
D 011	615232	- 450,00 €
D 68	681	+ 450,00 €

- Une demande de devis pour recherche de plomb et amiante à l'église, a été faite auprès de 2 entreprises.

L'Apave a été retenu pour un montant total de 5 912 € TTC dont prestation d'un coordinateur entretien.

- La plantation d'un prunier pour la naissance d'un enfant, aura lieu le samedi 28 novembre 2025. Les familles dont les enfants ont déjà eu un arbre, ont été conviées.
- L'arbre de NOËL des enfants aura lieu 13 décembre 2025. Distribution des jouets et goûter. Une sortie cinéma aura lieu le 20 décembre 2025 à Ailly-sur-Noye.
- M. PREDKI a transmis un mail en Mairie le 26/11/2025, dont lecture est faite par Mme le Maire :

« Bonjour à tous,

Un contretemps de dernière minute m'empêche d'être présent au conseil de ce soir. Je vous prie de m'en excuser et de bien vouloir confier mon pouvoir à Michel. J'aurais posé une question en fin de réunion : une rumeur grandissante fait état de deux listes pour les prochaines municipales. Qu'en est-il ? Bien à vous »

Aucun commentaire n'a été fait à ce sujet.

- M. HOSTEN a remis un courrier à M. LEFEVRE, le 26/11/2025 juste avant le début de la séance du Conseil Municipal de ce jour, dont lecture est faite par Mme le Maire :

**Objet : Pollutions sonore et odorante
Incident sur domaine public.**

**Madame la Maire BLIN
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux**

Par cette présente nous tenons vous informer que nous subissons une pollution sonore, odorante et active de canards col-vant sauvages. Nous souhaitons un retour au calme dans les meilleurs délais. Faire adapter le poulailler aux normes en cours, isolation et ventilation

Le mardi 11/10/2025 10h15 J'ai constaté un rejet important d'effluent de purin de canards sauvages sur la voie public en provenance du réseau pluviale du n° 8 de mon voisin.

Il s'avère qu'en période de grippe aviaire, ce genre de rejet sur la voie public est sévèrement sanctionné.

Je vous demande de bien vouloir faire redresser la partie du cariveau affaissé devant ma propriété et refaire le drain toujours bouché (coté de l'entrée auxiliaire), les effluents passant par dessus les bordures du trottoir, pour ne plus avoir à patouger dans ce purin interdit et de ne plus avoir de projection d'eau impropre sur la clôture.

J'espère que les demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais

Recevez dans l'attente, Mme le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes respectueuses salutations.

La séance est levée à 21h30.



Blin